

# Les Infos de Base

mercredi 9 novembre 2011  
volume 14, numéro 45  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 45 du 9 novembre 2011. Les modifications apportées par L.Q. 2011, c. 21, 23 et entrées en vigueur au 9 novembre 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 novembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 45 du 9 novembre 2011, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 44 du 5 novembre 2011.

Tous les règlements sous **A-2.1, A-3, A-3.001, A-12, A-14, A-19.1, A-21, A-25, A-29, B-1, C-12, C-15, C-16, C-19, C-26, C-38, C-47.1, C-48, C-51, C-73.1, D-3, I-8, I-9, M-8, P-10, Q-2, R-10, R-12, R-13, R-15.1, S-01, S-4.2, S-6.01, S-13.01, S-13.1, S-17.1, S-29.01, S-31.1, T-5, T-11.011, T-12, T-16, V-1.1, V-1.2 et V-6.1** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 24 novembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 43A du 28 octobre 2011, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 42 du 22 octobre 2011.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec*

contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2011.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 28 février 2011 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 23 du 9 novembre 2011. Les modifications apportées par L.C. 2011, ch. 15, 16 et 17 et entrées en vigueur au 9 novembre 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 novembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 23 du 9 novembre 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 novembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2011.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2011.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2011.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2011 et contient maintenant quelque 8 011 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre.

## Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 3 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- 3 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Le **Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)**

est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre.

**Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec**

*Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales*, L.R.Q., c. **C-52.2**, a. 25, ann. 1.

*Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect*, L.Q. 2011, c. 20, aa. 50, 51.

*Loi sur la justice administrative*, L.R.Q., c. **J-3**, ann. III.

*Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect*, L.Q. 2011, c. 20, a. 52.

*Loi sur le ministère de la Culture et des Communications*, L.R.Q., c. **M-17.1**, a. 22.1.

*Loi sur le patrimoine culturel*, L.Q. 2011, c. 21, a. 236

*Loi sur le ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs*, L.R.Q., c. **M-30.001**, aa. 14, 15.4.

*Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect*, L.Q. 2011, c. 20, aa. 53, 54.

*Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q., c. **Q-2**, aa. 27.1, 31, 31.23, 31.29, 31.51 (A), 31.62, 44, 70.3, 70.12, 70.15, 95.4, 96, 97, 98, intitulé de la section XIII du chapitre I, 106-112.0.1, 113, 114, 114.2, 114.3, 115, 115.0.1, 115.1, 115.2-115.12, 115.29-115.57, 116.1.1, intitulé de la section XIV du chapitre I, 118.1, 118.3.2, 118.5, 118.5.1-118.5.3, 119, 119.0.1, 119.1, 120.6.1, 121, 121.1, 122.1, 122.2, 122.3, 122.4, 121.2, 123, intitulé de la section XV du chapitre I, 127-129, 129.2.

*Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect*, L.Q. 2011, c. 20, aa. 1-12, 14, 15, 17-25, 26 (partie), 27-46.

*Loi sur la sécurité privée*, L.R.Q., c. **S-3.5**, aa. 1, 5, 8, 10, 16, 17, 21, 22, 27, 27.1, 27.2, 28, 81, 107, 112, 112.1.

*Loi resserrant l'encadrement des vérifications en matière de permis et apportant d'autres*

*modifications à la Loi sur la sécurité privée*, L.Q. 2011, c. 23, aa. 1-15.

*Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect*, L.Q. **2011, c. 20**.

*Entrée en vigueur de la Loi sauf les articles 13, 16, 26 (partie), 47, 48, 49.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

**Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec**

*Règlement sur les aides auditives et les services assurés*, [R.R.Q., c. **A-29**, r. 2], aa. 1, 6, 16.1, 19, 21.

*Règlement modifiant le Règlement sur les aides auditives et les services assurés*, D. 1090-2011 du 26-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4822, aa. 1-5.

*Règlement sur les aides visuelles et les services afférents assurés*, [R.R.Q., c. **A-29**, r. 3], aa. 1, 2.

*Règlement modifiant le Règlement sur les aides visuelles et les services afférents assurés*, D. 1091-2011 du 26-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4824, aa. 3, 44.1.

*Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie*, [R.R.Q., c. **A-29**, r. 4], aa. 13, 26, 27, 29, 34.2, 57, 68, 69, 71, 75.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie*, D. 1092-2011 du 26-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4825, aa. 1-10.

*Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie*, [R.R.Q., c. **A-29**, r. 5], a. 22.

*Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie*, D. 1088-2011 du 26-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4821, a. 1.

*Règlement sur les formules et les relevés d'honoraires relatifs à la Loi sur l'assurance maladie*, [R.R.Q., c. **A-29**, r. 7], aa. 11, 14, formules 19-21, 30.

*Règlement modifiant le Règlement sur les formules et les relevés d'honoraires relatifs à la Loi sur l'assurance maladie*, D. 1089-2011 du 26-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4821, aa. 1-3.

*Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de*

*Montréal*, [R.R.Q., c. **D-2**, r. 15], aa. 1.01, 2.03, 4.01, 4.03, 6.01, intitulé de la SECTION 6.100, 6.101-6.104, 7.02, 8.04, 10.01-10.03, intitulé de la SECTION 11.00, 11.01-11.03, 14.01.

*Décret modifiant le Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal*, D. 1097-2011 du 26-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4828, aa. 1-20.

*Règlement sur la garantie de responsabilité financière des acheteurs de veaux d'embouche*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 154], aa. 3, 8.

*Règlement modifiant le Règlement sur la garantie de responsabilité financière des acheteurs de veaux d'embouche*, Décision 9780 du 25-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4837, aa. 1, 2.

*Règlement sur les contributions des producteurs de lapins*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 211], a. 1.

*Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de lapins*, Décision 9779 du 25-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4837, a. 1.

*Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère*, [R.R.Q., c. **Q-2**, r. 15], a. 8.

*Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect*, L.Q. 2011, c. 20, a. 56.

*Règlement sur la capacité maximale de production visée dans un programme d'achat d'électricité produite par cogénération à la biomasse forestière résiduelle*, [R.R.Q., c. **R-6.01**, D. 1085-2011 du 26-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4820], nouveau.

*Règlement concernant les mesures destinées à atténuer les effets de la crise financière à l'égard de régimes de retraite visés par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, [R.R.Q., c. **R-15.1**, r. 4], aa. 2 (A), 7, 24.

*Règlement modifiant le Règlement concernant les mesures destinées à atténuer les effets de la crise financière à l'égard de régimes de retraite visés par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, D. 1073-2011 du 26-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4819, aa. 1-3.

*Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée*, [R.R.Q., c. **S-3.5**, r. 1], aa. 1, 3, 12, 15.

*Loi resserrant l'encadrement des vérifications en matière de permis et apportant d'autres modifications à la Loi sur la sécurité privée*, L.Q. 2011, c. 23, aa. 16-19.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Tarif des douanes*, L.C. **1997, ch. 36**, annexe.

*Décret modifiant l'annexe du Tarif des douanes, 2011-1*, DORS/2011-231 du 21-10-11, (2011) 145 *Gaz. Can.* II, 2259, aa. 1-8.

*Décret modifiant l'annexe du Tarif des douanes, 2011-2*, DORS/2011-232 du 21-10-11, (2011) 145 *Gaz. Can.* II, 2274, aa. 1-6.

*Loi sur les espèces en péril*, L.C. **2002, ch. 29**, ann. 1.

*Décret modifiant l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril*, DORS/2011-233 du 27-10-11, (2011) 145 *Gaz. Can.* II, 2282, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Loi sur la Commission canadienne du blé*, L.R.C. 1985, ch. **C-24**.

*Règlement sur le fonds de réserve de la Commission canadienne du blé*, DORS/2000-69, a. 2.

*Règlement modifiant le Règlement sur le fonds de réserve de la Commission canadienne du blé*, DORS/2011-226 du 18-10-11, (2011) 145 *Gaz. Can.* II, 2232, a. 1.

*Décret d'instructions à la Commission canadienne du blé*, DORS/2011-227 du 18-10-11, (2011) 145 *Gaz. Can.* II, 2235, nouveau.

*Loi sur le casier judiciaire*, L.R.C. 1985, ch. **C-47**.

*Règlement sur le casier judiciaire*, DORS/2000-303, a. 1.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur le casier judiciaire*, DORS/2011-236 du 27-10-11, (2011) 145 *Gaz. Can.* II, 2328, a. 1.

*Loi sur les aliments et drogues*, L.R.C. 1985, ch. **F-27**.

*Règlement sur les aliments et drogues*,

C.R.C., ch. 870, aa. B.09.016, B.16.100.

*Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (1613 – additifs alimentaires)*, DORS/2011-235 du 27-10-11, (2011) 145 *Gaz. Can.* II, 2319, aa. 1-16.

*Loi sur les terres territoriales*, L.R.C. 1985, ch. **T-7**.

*Décret déclarant inaliénables certaines terres des Territoires du Nord-Ouest (Ts'ude niline Tu'eyeta (Ramparts River and Wetlands))*, TR/2007-102, abrogé.

*Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (Ts'ude niline Tu'eyeta (rivière Ramparts et ses terres humides))*, TR/2011-93 du 09-11-11, (2011) 145 *Gaz. Can.* II, 2380, a. 5.

*Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (Premières nations du Dehcho)*, TR/2010-83, abrogé.

*Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (Région du Dehcho)*, TR/2011-92 du 09-11-11, (2011) 145 *Gaz. Can.* II, 2376, a. 5.

*Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (Région du Dehcho)*, TR/2011-92 du 09-11-11, (2011) 145 *Gaz. Can.* II, 2376, nouveau.

*Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (Ts'ude niline Tu'eyeta (rivière Ramparts et ses terres humides))*, TR/2011-93 du 09-11-11, (2011) 145 *Gaz. Can.* II, 2380, nouveau.

*Loi sur l'inspection des viandes*, L.R.C. 1985 (1<sup>er</sup> suppl.), ch. **25**.

*Règlement de 1990 sur l'inspection des viandes*, DORS/90-288, aa. 2, 3, 26-28, 33, 36, 94, 97.

*Règlement modifiant le Règlement de 1990 sur l'inspection des viandes*, DORS/2011-234 du 27-10-11, (2011) 145 *Gaz. Can.* II, 2312, aa. 1-9.

*Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses*, L.C. **1992, ch. 34**.

*Règlement modifiant le Règlement sur le transport des marchandises*

*dangereuses*, DORS/2001-286, aa. 1.15, appendice, 3 de la partie 2, liste en italique qui suit l'intertitre « Définitions » de la partie 7, 7.1, ann. 1, 2, 3.

*Règlement modifiant le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses*, DORS/2011-239 du 27-10-11, (2011) 145 *Gaz. Can.* II, 2359, aa. 1-16.

*Loi sur la sécurité automobile*, L.C. **1993, ch. 16**.

*Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles*, C.R.C., ch. 1038, ann. IV.

*Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles (normes 105, 106, 116, 118, 123, 124, 131, 135, 209, 301, 302, 305, 401 et 500)*, DORS/2011-238 du 27-10-11, (2011) 145 *Gaz. Can.* II, 2348, aa. 1-6.

*Loi sur l'assurance-emploi*, L.C. **1996, ch. 23**.

*Règlement sur l'assurance-emploi*, DORS/96-332, 26.1 (A), 41.2, 55, 55.01, 76.06.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'assurance-emploi*, DORS/2011-229 du 21-10-11, (2011) 145 *Gaz. Can.* II, 2252, aa. 1-5.

*Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. **2001, ch. 26**.

*Règlement sur le contrôle et la gestion de l'eau de ballast*, DORS/2006-129, abrogé.

*Règlement sur le contrôle et la gestion de l'eau de Régulations ballast*, DORS/2011-237 du 27-10-11, (2011) 145 *Gaz. Can.* II, 2334, a. 15.

*Règlement sur le contrôle et la gestion de l'eau de Régulations ballast*, DORS/2011-237 du 27-10-11, (2011) 145 *Gaz. Can.* II, 2334, nouveau.

*Loi sur les espèces en péril*, L.C. **2002, ch. 29**.

*Décret accusant réception des évaluations faites conformément au paragraphe 23(1) de la Loi*, TR/2011-91 du 09-11-11, (2011) 145 *Gaz. Can.* II, 2373, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.